



Rossinière, le 5 novembre 2019

**MUNICIPALITE  
DE  
ROSSINIÈRE**

\*

**Préavis no 2/2019 de la Municipalité au Conseil Communal concernant le budget 2020**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous soumettre pour approbation le projet de budget 2020 de notre commune. Il a été élaboré en parfaite collaboration avec notre boursière Madame Christine Pilet, que nous remercions pour son travail accompli avec rigueur et professionnalisme.

Comme ces dernières années, les charges fixes et non maîtrisables continuent d'augmenter. Bien que le canton prenne désormais à sa charge le financement de l'AVASAD en faisant cadeau aux communes d'un point d'impôt, l'augmentation des participations de notre commune liées aux transports publics, à la police, et à la facture sociale s'élève pour 2020 à plus de CHF 84'000.00. A ce chiffre, compte tenu du bon résultat des comptes 2018, s'additionne une augmentation de CHF 77'000.00 sur la participation de la commune à l'alimentation du fond de péréquation. Au vu de ces augmentations non compensées par des revenus supplémentaires, la municipalité a décidé de ne pas répercuter la baisse de 1,5 points d'impôt basculés au canton pour la prise en charge du financement de l'AVASAD (ASANTE SANA), soit de maintenir le taux d'imposition approuvé par le conseil communal pour 2019 et 2020 à 81% de l'impôt cantonal de base.

L'alimentation des fonds de réserve en 2018, notamment routier, permet à la commune d'investir encore en 2020 sur les routes en bénéficiant des retours de la péréquation. On relèvera encore que la participation à la gestion forestière non remboursée pour la première fois en 10 ans par le GFPE est également prise en compte dans les dépenses thématiques bénéficiant de redistributions financières. La mise en place de la nouvelle péréquation est prévue pour 2022, une nouvelle approche est à l'étude actuellement avec les communes et le canton.

En résumé, les dépenses annuelles sur lesquelles la municipalité n'a que très peu, voire aucune influence de décision, soit les charges fixées par le canton ou les associations et entités intercommunales, représentent à elles seules plus de 50% des charges budgétisées de la commune de Rossinière, soit environ CHF 1'500'000.00. Ces charges sont tout juste couvertes par les recettes fiscales et n'ont aucune autre recette affectée. Les recettes autres que les impôts, soit les taxes eau épuration, déchets, les loyers, les permis de construire, les taxes de séjour et taxes sur les résidences secondaires, les contrats de déneigement et diverses factures administratives s'élèvent pour 2020 à un peu moins de CHF 700'000.00. En fonction des résultats annuels liés aux effets difficilement prévisibles de la péréquation entre les 309 communes vaudoises, afin d'équilibrer ses comptes, la commune alterne *attributions* aux fonds de réserve et *reprises* de ces fonds. On voit bien que sans la solidarité intercommunale au travers de la péréquation, la commune de Rossinière n'arriverait tout simplement pas à équilibrer ses charges avoisinant les 3 millions. L'augmentation des charges non maîtrisables diminue fortement les moyens restants pour l'entretien des infrastructures communales de bases.

Compte tenu de ce qui précède, le budget 2020 se veut le plus réaliste possible, la Municipalité a fait le maximum pour présenter un budget proche de l'équilibre.

L'exercice présumé 2020 boucle donc avec un léger excédent de charges de CHF 14'768.00

Ce résultat reste néanmoins fragile, compte tenu des incertitudes liées aux revenus fiscaux et à la péréquation intercommunale.

Les amortissements obligatoires budgétisés pour 2020 s'élèvent à CHF 241'000.00

Les commentaires et tableaux accompagnant les chiffres devraient aider chaque conseillère et conseiller à bien comprendre le budget.

Les budgets des associations, régionalisations et groupements sont présentés pour information en annexe.

Le présent budget a été approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 novembre 2019.

Au vu de ce qui précède et des diverses explications données par les commentaires, la Municipalité sollicite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- l'adoption du budget communal 2020 tel que présenté.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :		La Secrétaire :
		
Jean-Pierre Neff		Nathalie Yersin